

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LONS LE SAUNIER**



265194

Dénomination : A.L.D. CONSTRUCTION BOIS

n° de gestion : 2005B80332

n° d'identification : 438 456 782

n° de dépôt : A2011/002324

Date du dépôt : 25/10/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du
29/06/2011

A.L.D. CONSTRUCTION BOIS
SARL au capital de 77 680 €
Siège social : Zone d'Activité Bel Air – 39600 PORT LESNEY
R.C.S. LONS LE SAUNIER 438 456 782

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 29 juin 2011

L'an deux mil onze
et le vingt neuf juin à dix huit heures

Les associés de la société **A.L.D. CONSTRUCTION BOIS** au capital de 77 680 € divisé en 7768 parts sociales, se sont institués en assemblée générale à l'initiative et sur la demande verbale du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe GOUGET, gérant.

SONT PRÉSENTS :

- | | |
|--|------------|
| • Monsieur Philippe GOUGET
propriétaire de sept mille sept cent soixante sept parts, ci | 7767 |
| • Monsieur Ange GOUGET
propriétaire d'une part, ci | 1
----- |
|
TOTAL des parts présentes,
sept mille sept cent soixante huit, ci |
7768 |

Le président constate en conséquence que l'assemblée générale est formée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions relevant de sa compétence aux conditions de quorum et de majorité requises.

Les documents suivants sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts,
- le bilan, le compte de résultats et les annexes et l'inventaire arrêtés au 31.12.2010,
- les rapports de la gérance sur l'exercice clos à cette date et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle que les rapports de la gérance, les documents comptables, à l'exception de l'inventaire et le texte des résolutions proposées ont été portés à la connaissance de l'associé non gérant, et que ces documents ont été tenus à sa disposition au siège social avec l'inventaire.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le président rappelle que l'ordre du jour qui regroupe les décisions à prendre est le suivant :

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS A PRENDRE :

- présentation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31.12.2010,
- présentation du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- nomination d'un commissaire aux comptes,
- nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- pouvoirs pour formalités

Le président donne alors lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux arrêtés le 31 décembre 2010 ainsi que du rapport de gestion, approuve lesdits comptes qui se traduisent par un bénéfice de 6 877,92 €.

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Approbation des conventions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice, les conventions anciennes s'étant poursuivies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice au compte autres réserves

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividende versé</u>	<u>N'ouvrant pas droit à abattement</u>	<u>Ouvrant droit à abattement</u>
2009	11 652	-	11 652
2008	11 652	-	11 652
2007	11 652	-	11 652

Quatrième résolution - Nomination d'un commissaire aux comptes

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six exercices à compter de l'exercice en cours devant être clos le 31.12.2011 :

La société GESCOREC AUDIT
dont le siège est à 39300 CHAMPAGNOLE, 39 rue Bazinet

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

M. Christian PASTEUR a déclaré accepter les fonctions qui viennent d'être confiées à la société GESCOREC AUDIT et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction pouvant lui empêcher d'exercer le mandat qui vient de lui être confié.

Cinquième résolution - Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur Xavier BADOR
Demeurant à 39300 CHAMPAGNOLE – 39 rue Bazinet

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

M. Xavier BADOR a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction pouvant lui empêcher d'exercer le mandat qui vient de lui être confié.

Sixième résolution - Pouvoirs

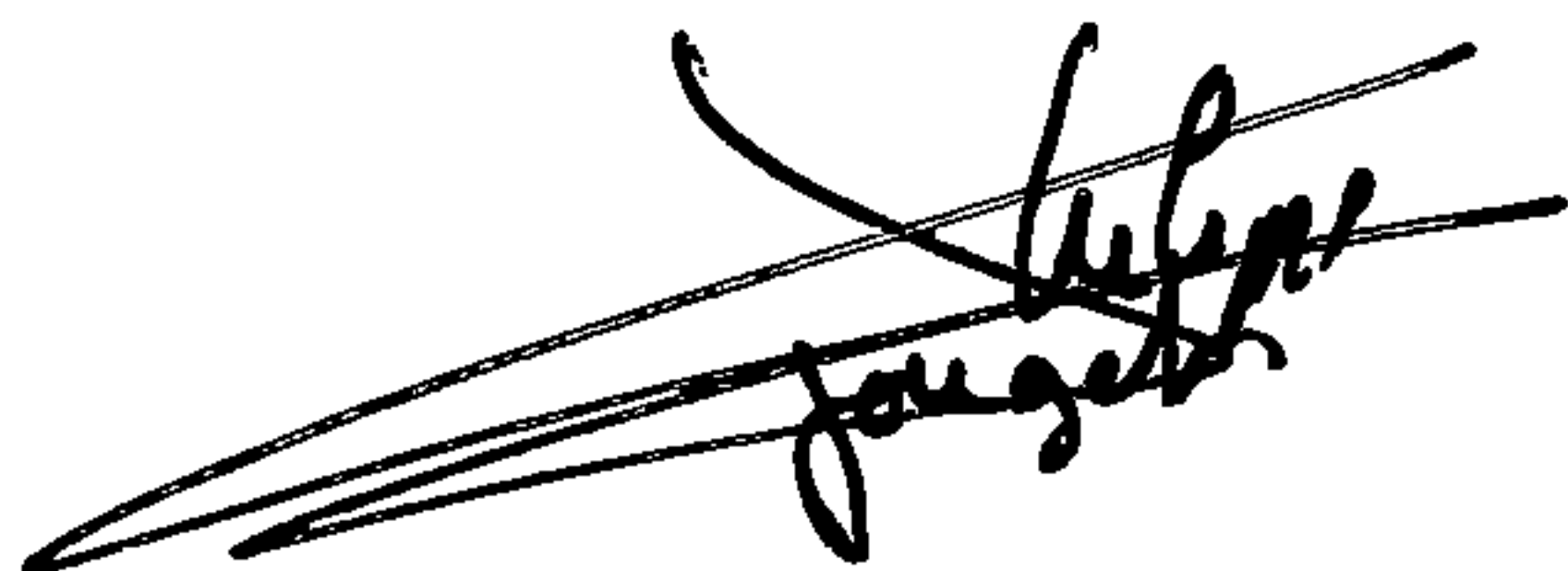
L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les décisions objet de l'ordre du jour étant prises, le présent procès-verbal a été signé par les associés. Cette signature atteste de la participation de l'associé à l'assemblée générale et aux décisions prises.

Les signataires déclarent à l'attention du rédacteur que le présent procès-verbal retrace bien les décisions dont ils ont été informés et sur lesquelles ils ont pu librement s'exprimer et lui donnent acte et quitus de l'exécution de sa mission.

Philippe GOUGET



Ange GOUGET

